

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 11 septembre 2019 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Rémy Burri, Michèle Roulet, Sophie Courvoisier, Georges Martinoli, Michel Nargi, Stefan Gisselbaek, John Rossi, Florence Kraft-Babel, Pierre de Boccard et Véronique Latella: «Une plage publique sur le quai Wilson et des bains publics dans nos fleuves».

Rapport de M. Valentin Dujoux.

Cette motion a été envoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement et a été traitée en une seule séance, sous la présidence de M. Denis Ruysschaert, le 27 septembre 2022. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le succès rencontré par la plage publique des Eaux-Vives;
- le manque criant d'accès à l'eau malgré la présence d'un lac et de deux cours d'eau sur le territoire municipal;
- les résultats du groupe de travail sur la valorisation de la rade de Genève;
- l'intéressante proposition du maire Sami Kanaan dans la *Tribune de Genève* du 23 août 2018 d'aménager des bains fluviaux, qui n'a malheureusement pas été suivie par un projet concret;
- l'impossibilité de faire appliquer l'interdiction de baignade dans le secteur du pont Sous-Terre;
- la nécessité de faciliter l'accès à l'eau pour nos concitoyens compte tenu des épisodes caniculaires;
- que l'amélioration des possibilités de loisir en Ville de Genève permet à des personnes n'ayant pas les moyens de partir en vacances de profiter de l'été et à d'autres de pouvoir renoncer à des voyages coûteux en CO₂,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'aménager un accès à l'eau sur le quai Wilson afin de permettre aux habitants de la rive droite de bénéficier également d'une plage publique;

- d'autoriser et faciliter la baignade dans le secteur du pont Sous-Terre, si besoin en engageant des maîtres-nageurs pour la période estivale;
- de poser différentes poubelles ad hoc (PET, verre, etc.) sur ces sites une fois aménagés ainsi qu'à la plage des Eaux-Vives afin de faciliter la vie des usagers.

Séance du 27 septembre 2022

Audition de M. Pierre de Boccard, motionnaire

En introduction, M. de Boccard déclare que la première invite de cette motion est obsolète compte tenu des projets envisagés. Il ajoute qu'un projet de délibération a été gelé à l'égard de la seconde invite qui est donc également réalisée. Le motionnaire observe enfin que la troisième invite a été partiellement réalisée, notamment sur la plage des Eaux-Vives.

En conclusion, le motionnaire propose que la commission rejette cette motion qui n'est plus d'actualité.

Discussion et vote

Suite à cette conclusion, le président déclare qu'il est aussi possible de la voter puisque ce texte va dans le même sens.

Un commissaire remarque que refuser cette motion permettra d'éviter de charger l'administration.

Une commissaire mentionne que l'idée d'engager des maîtres-nageurs n'apparaît pas dans les autres projets.

M. de Boccard répond que le Canton avait apporté une réponse expliquant qu'il était trop compliqué de placer sous surveillance les nageurs et les nageuses.

La motion M-1460 est refusée à l'unanimité des membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.